

Communiqué

Pour publication immédiate

Le 6 février 1996

Réaction de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université au rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation

Par la voix de son Comité exécutif, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) se déclare globalement satisfaite de *l'Exposé de la situation* rendu public le 30 janvier par la Commission des États généraux sur l'éducation, mais estime que sur la question majeure du financement des universités, la synthèse livrée par les commissaires propose une vision superficielle et tronquée des enjeux, peu susceptible d'éclairer le débat.

Concernant l'ensemble du rapport, la FQPPU se réjouit en particulier du fait que les commissaires plaident pour un véritable ressaisissement collectif à l'égard de l'école, de l'élémentaire à l'université. L'éducation, affirme la Commission, n'est pas un poste budgétaire comme un autre, elle est le coeur d'un projet de société, un levier du développement économique, social et culturel.

À tous les ordres d'enseignement, les commissaires font de l'accessibilité et de l'égalité des chances un axe majeur des questions qu'ils soumettent au débat public, et les mises en garde qu'ils formulent à l'égard des pratiques qui compromettent la gratuité scolaire, ressortent clairement de leurs énoncés. À l'université, loin d'estimer que la hausse des droits de scolarité devrait être considérée comme le remède privilégié au problème du financement, la Commission y voit plutôt une solution de dernier recours et s'inquiète de l'effet des barrières financières sur l'accessibilité aux études alors que le rattrapage du Québec en matière de fréquentation universitaire est loin d'être terminé.

L'école, disent les commissaires, doit être plus exigeante, formulant ainsi une attente largement exprimée au cours des audiences. De même, les ordres d'enseignement, en particulier le collégial et l'universitaire, devraient se concerter pour assurer un meilleur arrimage de leurs programmes et de leurs mandats spécifiques.

En ce qui concerne l'ordre d'enseignement universitaire, la FQPPU constate avec satisfaction que la plupart des grandes préoccupations touchant les enjeux et défis actuels trouvent un écho dans le document de la Commission.

Ainsi, en ce qui a trait aux conditions d'accomplissement de la mission universitaire, les commissaires rappellent avec beaucoup d'acuité les problèmes touchant l'articulation du

lien entre l'enseignement et la recherche. Après avoir critiqué la dévalorisation systémique dont est l'objet la mission d'enseignement au premier cycle, la Commission souligne fortement les risques de dérive de l'institution universitaire vers la recherche commanditée et branchée sur les besoins de l'industrie, au détriment de la recherche axée essentiellement sur les besoins de formation des étudiantes et des étudiants.

En quelques lignes particulièrement bien inspirées, le document énonce de manière percutante un des enjeux les plus sérieux de l'université actuelle: *Les établissements d'enseignement supérieur ont la mission de contribuer à l'avancement et à la diffusion des connaissances dans toutes les sphères de l'activité humaine et sociale; ils ne sauraient se limiter aux seuls aspects liés au développement économique et encore moins au seul processus de restructuration industrielle. Dans ce contexte, on est en droit de se demander ce qu'il advient de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique, traditionnellement considérées comme les deux conditions essentielles pour permettre à l'institution universitaire d'exercer sa fonction critique. Les universités doivent résister à la tentation de vendre une partie de leur âme au plus offrant, même quand le financement public n'est pas généreux .*

Les syndicats de professeures et professeurs d'université ont très souvent exprimé ces mêmes positions au cours des dernières années et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la Commission des États généraux les fasse siennes. Elles représentent un des défis les plus urgents auxquels doit s'attaquer le milieu universitaire.

L'exposé de la situation met aussi en présence les positions contradictoires de divers intervenants du milieu quant à la structure du système universitaire québécois. Alors que certaines administrations favorisent une différenciation des établissements --on pourrait aussi parler d'une hiérarchisation-- selon qu'ils seraient reconnus comme grandes universités de recherche ou comme établissements centrés davantage sur l'enseignement, d'autres intervenants plaident pour un ensemble d'établissements à part entière, c'est-à-dire de véritables universités dont le statut spécifique repose, par rapport aux autres ordres d'enseignement, sur l'accomplissement combiné des fonctions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

Sans prendre directement position dans ce débat, les commissaires n'en soulèvent pas moins la question de la mise en place d'un véritable *réseau* universitaire qui, tout en préservant l'autonomie des établissements, serait le lieu d'une concertation interinstitutionnelle effective. Cette question, la Commission la pose notamment en relation avec les effets de l'actuelle concurrence interuniversitaire pour le recrutement des clientèles étudiantes. Elle la pose aussi de façon très marquée à l'égard du problème général du financement des universités.

En se fondant sur certains témoignages et sur des comparaisons avec l'Ontario, les commissaires semblent remettre en question l'affirmation selon laquelle les universités québécoises seraient actuellement sous-financées. Ils accèdent ainsi l'idée voulant que le problème universitaire n'en soit pas un de financement, mais de mauvaise gestion des fonds publics et ils donnent, de cette façon, une caution inattendue à la politique des compressions budgétaires. Or, même en reconnaissant que la gestion et le contrôle des

dépenses devront faire l'objet d'une réforme en milieu universitaire, l'effet du désengagement financier de l'État qui s'effectue par des compressions budgétaires successives ne saurait être passé sous silence. Loin de ne représenter qu'un phénomène comptable, il exprime aussi des choix politiques qu'on ne saurait tous expliquer ou justifier par l'état désastreux des finances publiques que constate la Commission. Malgré que des mémoires aient abordé le sujet, les commissaires visiblement n'ont pas voulu entrer de plain-pied sur ce terrain. C'est un pan entier et tout à fait incontournable du débat qui se trouve ainsi escamoté. *L'exposé de la situation* n'avère ici superficiel et incomplet.

De manière plus positive, les commissaires paraissent indiquer que le milieu universitaire ne pourra, de toute façon, défendre adéquatement sa cause en matière de financement si les établissements continuent de se limiter à arbitrer les termes de la concurrence qu'ils se livrent, au lieu d'élaborer des solutions concertées pour un financement public stable et adéquat. C'est précisément en ce sens que la FQPPU revendique l'élaboration d'une **politique globale de financement** des universités plutôt que le simple ajustement des formules et des règles actuelles dont une des plus grandes faiblesses est de rendre pratiquement impossible toute planification concertée du développement universitaire. La Fédération s'apprête à publier un commentaire plus élaboré sur la question du financement des universités en réaction au rapport de la Commission.

La FQPPU souligne enfin sa satisfaction de constater l'engagement démocratique qui traverse et inspire l'ensemble du document élaboré par la Commission des États généraux. L'éducation y est définie comme enjeu de société, mais aussi comme responsabilité collective. Ce parti pris, clairement affirmé, s'avère un pivot essentiel pour la réussite des prochaines étapes des États généraux.

Le Comité exécutif de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Pour renseignements:

Secrétariat de la FQPPU, téléphone: (514) 843-5953 - télécopie: (514) 843-6928.